



Parc national
des ECRINS

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélico) :

Hélimax / SAF

Tel : 06.22.81.23.25

Bénéficiaires :

Refuges CAF

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Ravitaillement + matériel	27/03/2015	Pré de Madame Carle Ou Pelvoux	Refuge des Ecrins	3	1	4

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Autorisation accordée n°53

Préconisations du Parc national :

Description de l'aéronef (type / couleur / immatriculation) :

AS 350 B3 Ecoureuil rouge et blanc F-GZSH

rester dans l'axe des vallées sans s'approcher des versants.

Nom du pilote : **Dominique Heib**

Conditions particulières :
 - Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
 - Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

Le Directeur

A Saint Crépin

Le 18/03/2015, Maxime GAILLARD

A Gap, le 20/03/2015

Le Directeur,

Copie au secteur de : Vallouise

Bertrand GALTIER

A Vallouise, le : 19/03/2015